



Commission de reclassement des postes

Dans un contexte où le dialogue social est très difficile, il faut souligner que la réunion de ce jour s'est tenue dans un climat d'écoute et de respect.

Par-delà des divergences sur un certain nombre de dossiers le SNPA-FO et la CGC ont pu développer leurs arguments, ce qui a permis de faire évoluer plusieurs situations et aboutir à 18 avis favorables avec la mise en expertise de 15 dossiers

La dernière commission de reclassement des postes s'est tenue le 21 novembre 2016 et était spécifique aux gestionnaires administratifs B et C.

La réunion de ce jour concerne tous les métiers quel que soit le statut du titulaire du poste (fonctionnaire, contractuel, salarié).

Le SNPA fait remarquer qu'au travers des demandes de révision de classement, il apparaît toute la difficulté de faire mettre à jour les fiches de postes.

Si les territoires sont habilités à mettre à jour le titre de la fiche de poste ainsi que les activités métiers, c'est à la DG de modifier le métier lorsque cela est nécessaire. Aujourd'hui nous constatons un certain décalage entre le métier principal et les activités exercées pour certains collègues.

Cela pose aussi la question de la transparence en matière d'évolution des postes, c'est pourquoi le SNPA souhaite qu'une note de service pérenne précise les conditions de mise en appel des postes, notamment lorsque ceux-ci subissent une modification supérieure à 50%.

Le SNPA est de nouveau intervenu pour que les collègues SA sur un poste classé C puissent bénéficier d'une politique de reclassement de leur poste en B, par un niveau de responsabilité accru, ou par mobilité souhaitée et facilitée. La priorité pour obtenir un poste mieux classé doit être donnée aux collègues en poste à l'ONF, (quel que soit le statut) avant tout recrutement extérieur. Cela s'appelle mettre en place des parcours professionnels.

La date d'effet pour les postes reclassés est fixée au 1^{er} janvier 2018

Membres présents de la commission représentants des personnels

SNPA ONF FO : Marc Coulon

CGC : Jean Marc Faliszek et Michel Schultz

La Réunion était présidée par Nathalie CANTIN Chef du département Paie et Gestion.

54 demandes effectuées qui n'étaient pas initialement soumises à l'avis de la commission, - car les dossiers avaient été examinés lors de la commission du 21 novembre 2016 - ont toutefois été analysées. **L'administration a maintenu la position qu'elle avait prise lors de la commission de 2016. D'ailleurs l'administration avait déjà envoyé une lettre à ces personnes.**

10 demandes ont été transmises pour simple information, car sans objet, soit suite à une mobilité ou poste supprimé etc... **Un poste a toutefois été reclassé.**

105 demandes de reclassement sont présentées à la commission. 17 ont obtenu un avis favorable et 15 dossiers sont mis en expertise. **Pour les dossiers expertisés, la commission sera informée des résultats.**

Région	Catégorie			Avis territoires			Avis DRH-DPG		résultat suite à la commission	
	C	B	A	Favorable	Défavorable	Réservé	Favorable	Défavorable	favorable	expertise
AURA	2	9	1	5	7		1	11	1	1
BFC	2	9	1	4	8		1	11	2	3
COA	1	13	6	9	11		2	18	2	4
Corse/Dom	1	6		6		1		7		
DG		3	3	5	1		2	4	2	
G E	1	10	3	4	10		2	12	2	4
MM		21	7	18	8	2	3	25	6	3
SN		4	2	4	1	1	2	4	2	
TOTAL	7	75	23	55	46	4	13	92	17	15

Le chef du département PG informe la commission :

- Que l'objectif est de rédiger dans les prochaines semaines une nouvelle note de service qui prenne en compte la réorganisation des territoires et fusionne les deux notes actuelles. La future note ne devrait pas comporter de changement notoire et à vocation à être discutée dans les instances.
- Que le tableau récapitulatif des modifications de postes suite à la dernière commission sera prochainement transmis aux membres de cette commission.

Le SNPA a rappelé en fin de réunion son attachement aux parcours professionnels et la nécessité d'accorder en matière de mobilité la priorité aux personnels en poste à l'ONF avant tout recours à des recrutements externes.

Même si le SNPA espérait plus, il juge positif sa présence à cette réunion pour défendre les intérêts des personnels.

Si le SNPA n'a pas démissionné des instances, c'est justement pour être à même de défendre les personnels en toutes circonstances.